

L'Événement Précis

"Le triomphe de la vérité"

Quotidien béninois d'analyses, d'investigations et de publicités

Siège : Mènonin en face du collège Martin Luther King 09 BP 355 Cotonou Tél. 97 08 53 89 / 66 34 14 55

E-mail : levenementprecis1@gmail.com / Site Web : www.levenementprecis.com

19^{ème} année

500 F CFA

Parution n°2962 du Mercredi 21 Mai 2025

RENFORCEMENT DU PARTI À L'ÉTRANGER

Ambroise Agossè installé à la tête du Bureau Fédéral Amérique du BR



Page 11

STÉPHANE MUND, AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPÉENNE AU BÉNIN, INVITÉ DE « SOUS L'ARBRE À PALABRE »

« L'UE continuera à appuyer les efforts du Bénin »

Pages 4, 5, 6, 7, 8 et 9



VISITE DE TRAVAIL DU CHEF DE L'ÉTAT À DOHA

Le Bénin et le Qatar enclenchent une nouvelle dynamique de coopération

Pages 2 et 3



ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES Page 10

Abimbola installe la machine contre la piraterie

RENCONTRE DE CONCERTATIONS POLITIQUES

Bio Tchané et Djogbénu renforcent les liens entre BR et UP-R

Page 2



EN VISITE DE TRAVAIL

Patrice Talon au Forum économique du Qatar

Alban TCHALLA ✍



Le Président Patrice Talon aux côtés de l'Emir du Qatar Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani

En visite de travail à Doha depuis dimanche 18 mai, le président Patrice Talon a pris part, ce mardi 20 mai 2025, à l'ouverture de la 5^e édition du Forum économique. Il était

aux côtés de l'Emir du Qatar Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani, qui a ouvert les travaux. Organisé en partenariat avec Bloomberg, plusieurs personnalités telles que Hassan bin

Abdullah Al-Ghanim, Président du Conseil de la Choura, des ministres représentant des pays, des chefs de missions diplomatiques accrédités auprès de l'État, des hauts fonctionnaires, des parlementaires, des intellectuels, des économistes, des hommes d'affaires

ont assisté à l'ouverture de ce forum. « La route vers 2030 : transformer l'économie mondiale ». C'est le thème de cette 5^e édition. Dans une publication sur la plateforme X, Son Altesse Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani a souligné que le forum économique du Qatar

s'est imposé, depuis son lancement il y a près de quatre ans en partenariat avec Bloomberg, comme une tribune mondiale de premier plan et un carrefour de réflexion réunissant des experts éminents, des penseurs reconnus et des décideurs influents.



Vue partielle des participants au Forum économique du Qatar

COOPÉRATION D'INTEROPÉRABILITÉ

Le Patrouilleur RELÁMPAGO à Cotonou pour renforcer les forces navales béninoises

Christian TCHANOU ✍

2.500 tonnes ; 94 m de long ; 14, 3 m de large ; tirant d'eau : 14, 3 m ; vitesse maximale : 22 nœuds ; 2 moteurs Diesel pour la propulsion ; un hélice de manœuvre ; artillerie : 1 Oto Melara 3 pouces (76 mm) 62. 2-25 mm. ... Ce sont, entre autres caractéristiques du navire patrouilleur espagnol du nom de P43 BAM RELÁMPAGO qui séjourne depuis quelques jours au quai du Port de Cotonou. Ces opérations couvrent un large éventail d'activités, incluant, la surveillance et contrôle des eaux territoriales, la lutte contre les activités illicites, la protection des infrastructures critiques recherche et sauvetage. Ce patrouilleur et les raisons de sa mission au Bénin ont été présentés aux hommes des médias, lundi dernier, dans l'après-midi par les membres de l'équipage sous la direction du Capitaine de corvette M. Victor Meijueiro Morado, Commandant du Bâti-ment d'Action Maritime 'Relámpago'. A le croire, ce navire est déployé depuis quelques temps dans des pays du Golfe de Guinée avec un équipage de 71 hommes et femmes, parmi lesquels se trouvent une équipe opérationnelle de sécurité de l'Infanterie de Marine (EOS), du personnel analyste du renseignement, un interprète, un médecin officier, ainsi que



Le patrouilleur BAM RELÁMPAGO en pleine mer lors d'une opération

deux opérateurs du système de drone M5D AIRFOX.

Parti de la base navale de Las Palmas dans les îles Canaries (Espagne) le 3 février 2025, l'équipage du patrouilleur P43 BAM RELÁMPAGO (la foudre) a déjà parcouru 5 pays africains, le Bénin, le 6^{ème} qu'il quitte ce mercredi 21 mai et bouclera sa mission dans les Eaux africaines le 18 Juin 2025.

« Nous venons en Afrique travailler ensemble avec les gouvernements des pays côtiers... Le Golfe de Guinée est très important pour l'Espagne. Et

c'est pour ce-la que nous collaborons avec tous les états des pays riverains. Nous sommes ici pour veiller à la sécurité maritime. C'est ce que l'Espagne peut offrir en premier lieu.» a expliqué le Commandant du patrouilleur P43 BAM RELÁMPAGO, précisant les menaces principales qu'ils entendent éradiquer dans le cadre de leur mission, à savoir, la piraterie, la pêche illicite, la pollution, et autres.

Il indiquera aussi que l'escale du Bénin s'inscrit dans le cadre de la coopération d'interopérabilité entre les forces marines espagnoles et celle béninoises. Des activités conjointes de sécurité, ont été menées par les deux forces à l'occasion de la présence de ce patrouilleur espagnol à Cotonou. Il y a aussi eu des actions à caractère humanitaire surtout en direction de l'ONG les messagers de la paix le samedi 17 Mai 2025. Le Capitaine de Corvette Victor Meijueiro MORADO, s'est réjoui d'avoir passé des moments de détente avec les enfants pensionnaires de cette ONG espagnole qui œuvre pour l'épanouissement et surtout l'instruction (scolarisation) des enfants en situation difficile. Hier mardi, il y a eu également une cérémonie de remise officielle de livres d'enseignement espagnol s à l'Université d'Abomey-Calavi.

RENCONTRE DE CONCERTATIONS POLITIQUES

Bio Tchané et Djogbénou renforcent les liens entre BR et UP-R

Alban TCHALLA ✍



Les délégations des deux partis en discussion

Le président du Bloc Républicain (BR), Abdoulaye Bio Tchané a conduit, le lundi 19 mai 2025, une délégation de son parti au siège de l'Union Progressiste le Renouveau. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des rencontres périodiques avec le parti Union Progressiste le Renouveau (UP-R). Placée sous le signe d'un dialogue franc et responsable,

a permis aux deux formations politiques de discuter de plusieurs sujets d'intérêt commun liés à la vie politique nationale, à la gouvernance et aux perspectives de développement du Bénin. À l'issue des échanges, des accords importants ont été conclus entre les deux partis. Des décisions prises pour le bonheur des militants et populations.



Le président Abdoulaye Bio Tchané et sa délégation au siège de l'UP-R

VISITE DE TRAVAIL DU PRÉSIDENT PATRICE TALON À DOHA

Le Bénin et le Qatar enclenchent une nouvelle dynamique de coopération

Alban TCHALLA ✍



Le Président Patrice TALON reçu par l'Émir de l'État du Qatar, Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani

À l'invitation de l'Émir de l'État du Qatar, Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani, le président Patrice TALON a effectué une visite de travail à Doha le lundi 19 mai 2025. Cette visite a été une nouvelle étape dans le renforcement de l'amitié et de la coopération entre les deux pays.

En effet, les deux Chefs d'État, lors de leurs échanges se sont convenus sur les grandes questions régionales et internationales en particulier la promotion de la paix, de la stabilité et du développement durable. Le Qatar a salué les réformes économiques et sociales du Bénin. Pour sa part, le Bénin a exprimé son appréciation pour l'engagement actif du Qatar sur la scène internationale notamment en Afrique avec ses efforts en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de partenariats durables. Les deux pays ont exprimé leur volonté

commune de renforcer leur coopération dans le secteur de l'aviation à travers un partenariat entre leurs compagnies aériennes nationales Qatar Airways et Amazone Airlines. Ils ont souligné l'importance de la mise en place d'une liaison aérienne directe qui devrait accroître l'attractivité économique du Bénin, stimuler les investissements, le tourisme, le transport de fret ainsi que les échanges culturels. Le Qatar a réaffirmé sa volonté de soutenir des initiatives dans les domaines des infrastructures, de l'éducation et de la santé, en accord avec son agenda international de développement et les priorités des pays partenaires africains. Par ailleurs, les deux pays ont convenu de renforcer leur coopération dans le domaine culturel notamment par l'organisation d'expositions conjointes et le développement de partenariats muséaux.

Déclaration du ministre des Affaires étrangères, Olushegun BAKARI sur l'échange entre Talon et l'Émir du Qatar

« Les discussions entre les deux Chefs d'Etat ont porté sur le renforcement de la coopération entre nos deux pays. Le Qatar et le Bénin partagent ensemble une vision d'un monde équilibré, un monde en paix et les deux Chefs d'Etat ont décidé d'accélérer l'alignement entre nos deux Etats sur les questions de politique et de stabilité à travers le monde, mais aussi dans les différentes régions y compris les régions africaines.

Sur le volet économique, les deux Chefs d'Etat ont décidé d'accélérer l'intégration économique de nos deux Etats et de faire en sorte qu'il y est une plus grande coopération économique entre le Bénin et le Qatar de façon concrète.

Le Bénin et le Qatar ont décidé de travailler dans le domaine de l'aviation civile avec comme effet immédiat la mise en place d'un partenariat entre Qatar Airways et Amazone Airlines, qui est le nouvel avionnaire béninois,

mais aussi de travailler très prochainement d'une ligne directe entre Doha et Cotonou qui pourrait être opérée par Qatar Airways.

D'autres domaines d'investissements économiques ont été abordés et feront l'objet d'un développement par des équipes et les comités techniques mis en place par les deux Chefs d'Etat.

Dans le domaine de la culture qui est un élément essentiel de la politique du rayonnement du Bénin, les deux Chefs d'Etat ont décidé d'accélérer la coopération entre nos deux pays via nos différentes instances muséales. Cela pourrait déboucher très prochainement sur une présence au Qatar des œuvres des artistes béninois pour révéler au monde la scène artistique béninoise.

Nous sommes à une première partie de cette visite, très productive qui rehausse le niveau du partenariat entre l'Etat du Qatar et la République du Bénin ».



Echange entre TALON et Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani

● Talon séduit par l'architecture du Musée National du Qatar

Augustin HESSOU ✍

Le président de la République, Patrice Talon, s'est rendu au Musée National du Qatar, à Doha. C'était le lundi 19 mai 2025. En effet, dans une dynamique de coopération culturelle et diplomatique entre les deux pays, le président Talon a visité le musée national du Qatar à Doha. Le chef de l'État a été accueilli par la présidente du musée, Son Excellence Sheikha Al-Mayassa. Le président Talon a découvert l'architecture remarquable du bâtiment, ainsi que les expositions retraçant l'histoire, la culture et le développement économique du Qatar.

Lors de cette visite, le chef de l'État a échangé avec la pré-



©Présidence du Bénin



Le président Talon lors de sa visite au Musée National du Qatar

sidente, où ensemble ils ont exploré les possibilités de collaboration culturelle entre le Bénin et le Qatar, notamment

en matière de préservation du patrimoine, de promotion de l'art contemporain africain et de coopération muséale.

Notons que cette visite du président Talon témoigne de sa volonté de renforcer les liens entre les peuples à travers la

culture et le dialogue inter-culturel. La signature du Livre d'Or par le chef de l'État a mis un terme à la visite.

STÉPHANE MUND, AMBASSADEUR DE L'UNION EUROPÉENNE AU BÉNIN, INVITÉ DE « SOUS L'ARBRE À PALABRE »

« L'UE continuera à appuyer les efforts du Bénin »

A événement spécial, disposition spéciale. Pour marquer la première édition de la fête de l'Europe, aux lendemains de son accréditation au Bénin, l'Ambassadeur de l'Union européenne au Bénin, Stéphane Mund a accepté de participer au débat à bâtons rompus "Sous l'Arbre à Palabre" de l'Événement Précis. Pour ces échanges à bâtons rompus avec la presse béninoise, Stéphane Mund s'est prononcé sur les sujets brûlants de l'actualité sur le continent et le monde, surtout le partenariat qu'entretient l'Union européenne avec le Bénin ainsi que certains sujets de grande préoccupation. De la lutte contre le terrorisme, à la suspension des aides américaines, en passant par la concurrence des grandes puissances comme la Chine et la Russie sur le continent et bien d'autres, l'invité du quotidien l'Événement Précis était sans langue de bois le mercredi 7 mai 2025.



Comment peut-on définir aujourd'hui l'Union européenne, Monsieur l'Ambassadeur ?

L'Union européenne est une organisation qui regroupe actuellement 27 pays européens. C'est une organisation un peu unique en son genre, qui trouve son origine le 9 mai 1950 quand Robert Schuman, Ministre français des Affaires étrangères, a fait une déclaration proposant la création d'une organisation européenne chargée de mettre en commun les productions françaises et allemandes de charbon et d'acier. C'était 5 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale qui avait laissé en Europe un champ de ruines.

L'autre étape marquant véritablement le début l'Union européenne est le traité de Rome de 1957, qui crée la Communauté Economique Européenne (CEE). Ce traité a été signé par six États fondateurs, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le

Grand-Duché de Luxembourg. Vous savez, je suis historien de formation et si on regarde l'histoire de l'Europe, depuis la fin de l'Empire romain au 5ème siècle jusqu'au 20ème siècle, cette histoire est faite en grande partie de guerres. Et au fur et mesure que les Européens ont développé la technologie, les guerres sont devenues de plus en plus sanglantes et meurtrières. L'Union européenne est donc au départ un projet de paix.

La Communauté Economique Européenne devient Union européenne plusieurs décennies plus tard, en 1992, avec un autre traité, le traité de Maastricht, qui va transformer cette Communauté Economique Européenne en Union européenne, c'est-à-dire pas uniquement une organisation avec des objectifs économiques, mais aussi une organisation qui développe une politique. C'est à ce moment-là que va commencer à naître une politique étrangère européenne, une politique de défense européenne.



© P. Zossou

STÉPHANE MUND : « L'Union européenne est donc au départ un projet de paix. ... L'Union européenne se veut aussi un acteur de paix qui promeut la paix à l'extérieur. »

Qu'est-ce que l'Union européenne ?

C'est une communauté de valeurs : la démocratie, le respect des droits humains, la tolérance, l'égalité des gens et toute une série de valeurs qui nous unissent. C'est aussi une construction qui se fait de ma-

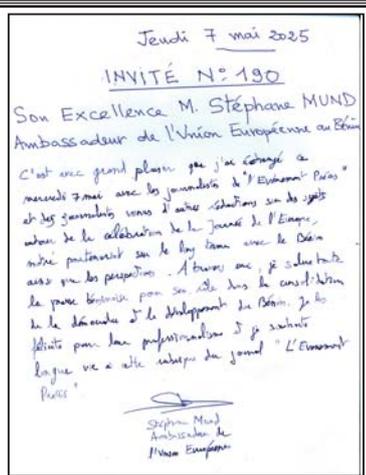
nière progressive, qui est en évolution constante parce que c'est mathématique. Quand on doit palabrer, si on est 6 à palabrer au pied d'un arbre, c'est plus facile que quand on est à 27 au pied d'un arbre. Parce que tout simplement, on parle de pays, qui ont des histoires différentes et dont les intérêts ne coïncident pas toujours forcément. Cela nécessite la recherche d'un consensus. L'Union européenne est donc aussi une forme de dialogue permanent. C'est pour cela qu'il existe beaucoup de réunions à différents niveaux. Le niveau le plus important est celui des chefs d'État et de gouvernement qui se réunissent théoriquement tous les trimestres. Mais actuellement, la fréquence de leurs réunions est plus élevée parce que les circonstances géopolitiques ou économiques l'exigent. Et puis vous avez les réunions au niveau des ministres (affaires étrangères, défense intérieur, économie & finances, agriculture, énergie etc.). Et puis, vous avez des réunions au niveau des fonctionnaires. Par

exemple, dans mes fonctions précédentes, j'étais Ambassadeur de Belgique au COPS (Comité Politique et de Sécurité), l'organe qui contribue à façonner la politique étrangère de défense de l'Union Européenne. Je siégeais avec mes 26 collègues pour contribuer à façonner cette politique étrangère de défense commune de l'Union européenne.

En ce qui concerne le mode de décision, certaines matières requièrent l'unanimité, notamment tout ce qui est politique étrangère, sécurité et défense qui sont des domaines encore très régaliens, tandis que dans beaucoup d'autres domaines, les décisions sont prises à la majorité qualifiée. Qu'est-ce que la majorité qualifiée ? L'Union européenne compte des pays de tailles différentes. Il fallait éviter un système de décision où les pays les plus importants en puissance économique, en population et en productivité puissent « imposer » leurs lois aux autres.

Le Livre d'or

© P. Zossou



SUIVE À LA PAGE 5

« L'UE continuera à appuyer les efforts du Bénin »

Pour éviter cela, on a inventé le processus de décision à la majorité qualifiée. En quoi cela consiste-t-il ? La majorité qualifiée représente 55 % des 27 États membres, comptant 65 % de la population totale de l'Union européenne. C'est un système qui permet que des décisions soient prises sans être bloquées par l'unanimité. Le processus de décision européen fait l'objet de nombreuses discussions parce qu'il faut trouver un consensus. L'Union européenne, c'est en fait une forme de dialogue. L'Union européenne, c'est la paix, la paix à l'intérieur de l'Union européenne évidemment. Puisque malheureusement comme vous le savez, l'Europe connaît à nouveau une guerre sur son continent, la guerre en Ukraine. L'Europe, c'est aussi un autre aspect : la prospérité et la stabilité. Il faut se rappeler que l'Europe en 1945 était un champ de ruines ; des millions de personnes étaient déplacées, sans abri, avaient faim. La carte politique de l'Europe avait été profondément redessinée. Il y avait énormément de pauvreté et de misère. L'idée a été de reconstruire une prospérité, l'autre objectif de l'Union européenne. L'un des grands résultats a été la création d'un marché unique.

Qu'est-ce que le marché unique ?

C'est la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Cela a été la grande réalisation des années 80, lancée par le Président de la Commission, un Français, Jacques Delors, et poursuivie par ses successeurs. C'est en fait la création d'un gigantesque espace com-

mun de liberté et de circulation. C'est la création d'une zone de prospérité comme les Européens n'en avaient jamais connu auparavant. Et puis, il faut aussi savoir qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était divisée en deux, suite au partage de Yalta entre les Anglo-saxons et les Soviétiques, qui a fait que toute l'Europe centrale et orientale a basculé dans la sphère d'influence soviétique. Pendant une période qui a duré 45 ans, la moitié orientale de l'Europe était séparée de la moitié occidentale. Quand le Rideau de fer est tombé avec la Perestroïka et la Glasnost de Gorbatchev, l'Europe a eu une opportunité historique de se réunifier.

À l'origine, la Communauté Economique Européenne comptait 6 États membres. Elle s'est progressivement élargie pour devenir successivement « l'Europe des 9 », « l'Europe des 10 », « l'Europe des 12 », « l'Europe des 15 ». Elle est devenue « l'Europe des 25 », avec les 10 nouveaux États membres, au grand élargissement de 2004. Et cela, je l'ai vécu personnellement, je suis Bruxellois d'origine. Donc l'Union européenne est chez moi dans ma maison. Je me souviens très bien du moment où les pays de l'Europe de l'Est sont entrés dans l'Union européenne ; on avait ce sentiment que l'héritage de la Seconde Guerre mondiale était terminé. La grande famille européenne n'est cependant pas encore complète, parce qu'il y a encore des États européens qui frappent à la porte, qui n'en font pas encore partie, qui sont dans des processus d'adhésion, un processus extrêmement long.



© P. Zossou

STÉPHANE MUND : « L'Union Européenne ne met plus elle-même en œuvre les projets. Elle les finance ou les cofinance ou elle fait des dons et ce sont différents acteurs qui se chargent de la mise en œuvre. »

À la base projet économique de prospérité, l'Europe a évolué vers un projet politique et s'est également élargie géographiquement. Ces deux processus ont été poursuivis en parallèle. Comme elle s'agrandit, forcément l'Europe doit s'adapter, car elle ne peut fonctionner à 27 comme elle fonctionnait à 6. Je vais vous parler d'une caricature d'un de vos confrères belges, Pierre Kroll, grand caricaturiste belge du journal *Le Soir*, un des premiers quotidiens francophones belges. J'ai gardé cette caricature de 2007 avec moi car elle garde toute sa pertinence. On y voit les États membres assis autour de la table en 1957 et en 2007.

Ils commandent tous une tasse de café. Il faut savoir que cela fait partie de ces traditions des réunions à Bruxelles. Dans le premier dessin, on voit les six autour d'une table ronde, tous unis, en train de commander une tasse de café, et la serveuse vient les apporter avec un large sourire. Dans le second dessin, ils sont 27 assis autour de la table ronde, commandant un café avec sucre, un café sans sucre, un café avec du lait, un café avec du lait et du sucre. La pauvre serveuse est totalement perdue. C'est une caricature évidemment, mais elle révèle toute la complexité de la recherche d'un consensus européen.

En 1992, il y a eu le traité de Maastricht. Un traité qui a mis en place l'Union européenne dans sa version actuelle. Il y a 33 ans. Entre les valeurs de Maastricht et ce qui se passe aujourd'hui, sur le plan politique surtout en ce qui concerne les valeurs extérieures de l'Union européenne, y a-t-il une évolution ?

Les valeurs sur lesquelles la Communauté Economique Européenne devenue l'Union européenne a été créée n'ont pas changé.

La démocratie reste au cœur du projet européen. Un projet né sur les cendres de la Seconde guerre mondiale, de l'Holocauste. Cela a marqué les Européens. Les pères fondateurs de l'Union Européenne étaient des gens pétris de cette conscience de l'horreur à laquelle nous étions arrivés. La démocratie, les droits humains, l'égalité des genres, l'Etat de droit, les élections sont des valeurs qui restent au cœur du projet européen. C'est d'ailleurs une condition sine qua non pour intégrer l'Union européenne. Entre-temps, l'Union européenne a commencé à développer une politique de sécurité et de défense commune parce que nous avons eu, au début



© P. Zossou

Les journalistes très attentionnés aux explications de l'Ambassadeur Stéphane MUND

SUITE À LA PAGE 6

« L'UE continuera à appuyer les efforts du Bénin »



© P. Zossou

STÉPHANE MUND : « L'Union européenne n'est pas une puissance militaire, il n'y a pas d'armée européenne, ni de police européenne. »

des années 90, la guerre en Yougoslavie. La Yougoslavie est un État européen qui s'est désintégré, dont les différentes républiques constitutives se sont fait la guerre. C'était la première fois que la guerre revenait sur le sol européen. Ce n'était pas une guerre comme celle qui a éclaté en 2014-2022, mais une guerre interne à un pays qui a provoqué beaucoup de désastres, de réfugiés etc. A ce moment-là, les Européens ont pris conscience que s'ils avaient une puissance économique commune, leur manquait une puissance politique en tant que groupe, car ils manquaient de coordination. Aujourd'hui plus que jamais, la paix ne s'est pas installée partout dans le monde. En particulier, le continent africain a vécu des guerres terribles durant les années 90 et 2000. Or l'Afrique est notre voisin ; entre l'Afrique et l'Europe, il n'y a que le détroit de Gibraltar. L'Afrique est notre voisin historique. L'Afrique et l'Europe, ce sont des liens qui remontent très loin dans le temps. La sécurité de l'Afrique et celle de l'Europe sont intimement liées. L'Union européenne a développé progressivement sa politique étrangère et de sécurité commune. Elle a commencé à mettre en place des missions de défense européennes à l'étranger, dans le cadre de partenariats avec des pays tiers, à leur demande, notamment sur le continent africain. C'est ainsi que nous avons plusieurs missions européennes, dont certaines existent toujours d'ailleurs, pour former des militaires, des policiers, des magistrats.

Cette dimension de la politique étrangère de l'Union européenne a démarré véritablement dans les années 90. Ces missions ne sont pas uniquement déployées en Afrique, mais aussi dans des pays européens (Moldavie, Ukraine, Géorgie, Arménie). L'Union européenne a donc commencé à développer des instruments pour essayer de favoriser la paix. L'Union européenne se veut aussi un acteur de paix qui promeut la paix à l'extérieur. Nous ne nous contentons pas de construire la paix à l'intérieur, mais aussi la paix à l'extérieur, parce nous souhaitons la paix dans le monde, le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, le multilatéralisme, toutes valeurs auxquelles l'Union européenne est viscéralement attachée. Sans le respect de ces valeurs, nous pensons que le monde ne peut que déboucher sur le chaos. C'est d'ailleurs ce qui a valu à l'Union Européenne de recevoir le prix Nobel de la paix en 2012. Bien sûr, l'Union européenne n'est pas une puissance militaire : il n'y a pas d'armée européenne, ni de police européenne. Ce sont les États membres qui contribuent. L'Union Européenne essaie de faire en sorte que les États membres se mettent ensemble pour pouvoir fournir telle ou telle formation, tel ou tel entraînement, etc.

La démocratie continue-t-elle d'être une conditionnalité de l'appui de l'UE aux pays africains ?

L'Union européenne se veut

aussi un acteur géopolitique mondial et a par conséquent des partenariats avec un très grand nombre de pays dans le monde, dont bien sûr des pays africains, où elle est physiquement présente. Vous devez savoir que nous avons au total 144 ambassades européennes, qu'on appelle « Délégations de l'Union européenne ». Et comme vous le savez aussi, malheureusement il n'y a pas 144 démocraties dans le monde. Tout cela pour vous dire que l'Union Européenne travaille avec un très grand nombre de pays partenaires qui ne sont pas des démocraties. Mais, il est aussi clair que le partenariat de l'Europe est beaucoup plus intense avec des pays partenaires qui partagent les mêmes valeurs. C'est le cas du Bénin.

Ne craignez-vous pas



© P. Zossou

Les journalistes suivant les explications de l'Ambassadeur Stéphane MUND

que la Chine et la Russie vous dament le pion ? Puisque ces deux États n'ont pas cette conditionnalité démocratique.

Comme je le disais précédemment, l'Union européenne, en tant qu'acteur géopolitique sur la scène internationale, a des partenariats avec un très grand nombre de pays qui ne sont pas tous des démocraties. Pour répondre à votre question, la Chine est un acteur extrêmement présent partout dans le monde. C'est un état de fait et c'est normal. L'époque des chasses gardées est révolue. Le continent africain est plein de potentiel et tous les investisseurs y sont les bienvenus. J'ai même appris récemment que certains projets mis en œuvre en Afrique par des acteurs chinois étaient financés, au moins partiellement, par de l'argent de l'Union européenne !

Pour revenir sur la question de l'appui au pays partenaire, il est important que vous sachiez que la manière dont le budget de l'UE alloué au Bénin sera dépensé fait l'objet d'un dialogue étroit avec le gouvernement. Notre relation est d'un partenariat d'égal à égal avec le pays partenaire. Nous sommes à l'écoute des besoins du partenaire. C'est l'objet d'un dialogue, d'une négociation. Nous avons avec le Bénin un excellent partenariat. Les priorités du partenariat UE - Bénin sont définies ensemble par les 2 parties !

Dites-nous de façon concrète, quel bilan peut-on faire des grandes actions menées par l'Union européenne au Bénin ?

Vous allez probablement me

trouver subjectif parce que forcément je veux être positif, mais c'est dans ma nature. Je pense sincèrement qu'il y a tout lieu d'être fier de ce que l'Union européenne a réalisé au Bénin jusqu'à aujourd'hui. A titre d'exemple, pour venir jusque chez vous, j'ai pris le Boulevard de l'Europe à Cotonou. Il a été construit en 2005 par l'Union européenne. L'UE a construit des ponts, des routes, a contribué à la formation de Béninois et de Béninoises dans différents secteurs. Bien sûr, l'Union européenne et ses États membres ont chacun leur priorité en matière de partenariat avec le Bénin. Mais nous essayons d'harmoniser cela, c'est-à-dire que nous nous parlons beaucoup entre nous pour éviter de faire des choses chacun dans son coin. Nous avons réalisé beaucoup de choses. Est-ce assez ? On peut toujours faire plus. Mais voilà, aujourd'hui, la politique, qui est d'ailleurs la stratégie du Bénin et de l'UE, c'est de ne plus se disperser, de faire ce qu'on appelait autrefois du saupoudrage, mais plutôt d'avoir des domaines clés de partenariat. Et cela a été décidé de commun accord avec le gouvernement béninois, qui est notre partenaire privilégié.

Lesquels ?

D'abord les infrastructures, et là nous restons dans l'histoire de notre relation avec le Bénin. Le port de Cotonou, qui est votre poumon économique, qui est votre porte d'entrée et votre porte de sortie. Le port de Cotonou a un potentiel extraordinaire, même s'il y a la concurrence de Lagos, de Lomé et de Tema. Ce port de Cotonou, n'est pas seule-

SUITE À LA PAGE 7 

« L'UE continuera à appuyer les efforts du Bénin »



© P. Zossou

STÉPHANE MUND : « L'enveloppe budgétaire de l'UE pour le Bénin se monte à 257 milliards de francs CFA, auxquels il convient encore d'ajouter plus de 30 milliards de francs CFA d'équipement dans le domaine du secteur de la défense au titre de la Facilité européenne pour la paix. »

ment la porte d'entrée et de sortie du Bénin, il est la porte d'entrée et de sortie de la sous-région. Que faisons-nous aujourd'hui ? Plusieurs travaux d'agrandissement et d'approfondissement du port. Nous sommes également en train de réformer son fonctionnement pour en améliorer l'efficacité, ce qui lui donnera une valeur ajoutée par rapport aux ports engorgés de Lomé et de Lagos. Plusieurs acteurs européens sont présents : le port de Cotonou est pour le moment géré par le Port d'Anvers International pour un contrat d'une durée de 9 ans. Enabel, l'Agence de développement Belge, a en projet de développer des éoliennes afin de rendre le port autonome d'un point de vue énergétique. La société de construction française Eiffage construit le nouveau quai. Le port de pêche actuel va être déplacé, agrandi et complètement modernisé par les Néerlandais. Ces derniers vont également s'occuper du dragage du lac Nokoué pour le rendre à nouveau plus navigable pour des bateaux d'un certain tonnage. Voilà un projet très concret de l'UE et des États membres en mode « Equipe Europe ». Nous sommes également actifs dans le secteur des énergies vertes. Le Bénin a un potentiel solaire extraordinaire. L'Union européenne a cofinancé récemment la construction par l'AfD d'une centrale d'énergie solaire à Pobé au Nord-Est de Cotonou qui fournit de l'électricité 180.000 personnes. Le

grand défi du Bénin, qui est un défi d'ailleurs à l'échelle de l'Afrique, est d'étendre l'électrification. L'Union européenne est très active également dans le soutien à la SBEE pour étendre le réseau électrique dans 7 Départements du pays. Aujourd'hui, l'Union européenne ne met plus elle-même en œuvre les projets. Elle les finance ou les cofinance ou elle fait des dons et ce sont différents acteurs qui se chargent de la mise en œuvre. Ces acteurs sont l'État béninois, les agences de développement des États membres, des acteurs économiques privés. Mes collègues à la délégation de l'Union européenne, suivent les projets, mais ce n'est pas eux qui vont les mettre en œuvre. Les agents d'exécution, ce sont d'autres. Donc, vous verrez sur le terrain souvent un drapeau européen avec un autre logo. Vous avez également un potentiel de biodiversité magnifique. J'ai eu l'occasion d'admirer la Bouche du Roy, la rivière Noire à Adjara. Hélas, les parcs du Nord ne sont plus accessibles aux touristes pour les raisons que vous savez. Le Bénin a un potentiel en matière de biodiversité. L'Union européenne est un partenaire du Bénin aussi, pour la mise en valeur de cette biodiversité. Il y a un exemple très concret dans le Département du Mono, où les populations des villages vivent notamment de la pêche aux crabes qui vivent dans les mangroves. Pour évi-

ter d'endommager la mangrove, un biotope fragile, nous avons financé un projet d'élevage de crabes. Les résultats : ces crabes se reproduisent en quantité et la mangrove est préservée. Voilà un projet très concret réalisé en étroite partenariat avec les populations locales. Il est fondamental qu'il y ait une appropriation. L'époque où on arrivait avec des projets clé en main, c'est terminé. La formation professionnelle est un autre secteur très important de notre partenariat. Tous les ministres que j'ai eu l'occasion de rencontrer en fonction m'ont tous parlé de l'importance de l'éducation et donc d'un besoin de partenariat. En accord avec les autorités du Bénin, l'UE a plutôt placé l'accent sur la formation

professionnelle, notamment la rénovation de lycées techniques et agricoles. Il y a le projet du gouvernement de Sèmè-City ; l'Union européenne a apporté un financement pour l'opérationnalisation du projet. Pour donner un autre exemple, le Grand-Duché de Luxembourg a une expertise matière d'écoles d'hôtellerie et de tourisme. Il y a un projet de création d'une école de tourisme et d'hôtellerie ici au Bénin. C'est un projet notamment qui se marie très bien avec ce que l'Union Européenne propose. C'est ce qu'on appelle la « Team Europe » ou « l'équipe Europe » : Union européenne et États Membres travaillant ensemble.

Le Bénin fait face à de grands défis aujourd'hui dont celui sécuritaire avec les attaques répétées des terroristes. Comment l'Union européenne contribue-t-elle aux côtés de l'État béninois à y faire face ?

C'est en fait la dimension la plus récente de notre partenariat avec le Bénin. Comme je l'ai dit plus haut, l'Union européenne n'est pas une puissance militaire, il n'y a pas d'armée européenne, ni de police européenne, domaines qui relèvent de la souveraineté des États membres. Que fait donc l'Union Européenne ? Je vais tout d'abord parler d'un instrument qui a été mis en place par l'Union européenne, qui s'appelle la « Facilité Européenne pour la Paix » (acronyme FEP). Lorsque nous avons commencé à mettre en place dans les années 90 des missions de formations, d'entraînements des armées, des polices dans différents pays du monde, en Afrique, mais pas uniquement, notre politique

souffrait d'un défaut majeur, à savoir que nous n'étions pas en mesure de fournir les équipements aux partenaires. Nous donnions les formations, mais pas les équipements. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un hiatus qu'il fallait résoudre. C'est pour cette raison qu'a été mise en place la Facilité Européenne pour la Paix qui permet à l'Union européenne de fournir les partenaires en équipements militaires. Il s'agit d'un budget qui est extérieur au budget de l'Union européenne, où les États membres doivent contribuer à hauteur de leur PIB. Les mesures d'assistance FEP doivent être adoptées à l'unanimité par les 27 États membres.

Quelles sont ces mesures d'assistance ?

Le Bénin bénéficie de quatre mesures d'assistance FEP qui ont été adoptées en 2023 et 2024. Ces mesures d'assistance résultent d'un dialogue entre l'Union européenne et le Bénin concernant les besoins des Forces Armées Béninoises (FAB) pour pouvoir faire face au défi du terrorisme. Une fois les besoins exprimés, les États membres se réunissent et décident de voter les mesures d'assistance à l'unanimité. Plusieurs paramètres entrent en ligne de compte, dont bien sûr la disponibilité des équipements requis. Depuis 2023, l'UE a fourni ou va fournir un hôpital de campagne, des drones de surveillance, un avion doté d'un matériel de surveillance, un avion de transport. Ce matériel est fourni avec des formations. L'UE et ses États membres ont également lancé il y a un peu plus d'un an l'Initiative de sé-

SUITE À LA PAGE 8 



Les journalistes très attentionnés aux explications de l'Ambassadeur Stéphane MUND

« L'UE continuera à appuyer les efforts du Bénin »

curité et défense des pays du Golfe de Guinée. Cette mission couvre les quatre pays côtiers que sont le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire, qui sont confrontés aux mêmes enjeux d'insécurité terroriste dans la partie nord et la piraterie sur leur façade maritime. Il s'agit d'une mission de dimension modeste avec des modules de formations limités dans le temps (maximum quelques semaines) et répondant à des besoins exprimés par les pays partenaires. Dans chacun des 4 pays susmentionnés, la Délégation de l'UE se voit renforcée d'un conseiller militaire et d'un conseiller « police » qui sont les interfaces entre le pays partenaire et les autorités européennes à Bruxelles dans le domaine de la sécurité.

Quelle appréciation l'Union européenne fait-elle de la démocratie au Bénin aujourd'hui ?

Le Bénin est une démocratie. Vous avez eu des élections depuis 1990, vous avez eu des alternances, vous avez des partis de la majorité et des partis de l'opposition. Avec mes collègues ambassadeurs, nous avons rencontré les différents partis présents à l'Assemblée nationale. Le Bénin, pour moi, est une démocratie dans une région où la démocratie a malheureusement reculé. Nous avons vu les coups d'État militaires chez certains de vos voisins. Pour moi, le Bénin est une démocratie, vous allez avoir l'année prochaine un grand rendez-vous électoral avec trois élections, les élections législatives, présidentielles et municipales. Dans mon métier de diplomate, comme d'ailleurs mes collègues, nous rencontrons les différents interlocuteurs et nous allons suivre

ces élections avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'attention.

Des élections générales seront organisées au Bénin en 2026. Comment l'UE se positionne-t-elle aux côtés du Bénin pour une bonne organisation de ces échéances ?

Depuis plusieurs années, l'Union européenne a des programmes d'accompagnement au Médiateur de la République et à la plateforme d'observation de la société civile. Parce que pour nous la société civile est une composante essentielle du caractère vibrant d'une démocratie.

Dans la gouvernance de Patrice Talon la lutte contre la corruption reste essentielle. Est-ce que vous sentez une amélioration sur ce plan ?

Vous devez savoir que je suis arrivé au Bénin il y a un peu plus de huit mois. Je suis donc encore dans ma phase d'observation. Je suis assez impressionné de voir ce chantier. Il y a vraiment beaucoup de choses qui bougent. Bien entendu, je dois élargir mon regard en remontant vers le Nord aussi. Je vois quand même beaucoup de choses qui bougent et je vois une vision pour le pays. Concernant votre question sur la corruption, tous les échos que je reçois vont dans le bon sens et la situation en la matière s'est nettement améliorée au Bénin. Je constate qu'aujourd'hui, le Bénin jouit à l'extérieur d'une très bonne réputation. Et dans les indices, le Bénin a nettement progressé.



© P. Zossou

STÉPHANE MUND : « La Russie n'est pas en Afrique de l'Ouest pour construire des routes, construire des ponts, contribuer à la formation des populations, améliorer leur bien-être. »

Le retour au pouvoir de Donald Trump a remis en cause les bases même du multilatéralisme. L'Union européenne continuera-t-elle à appuyer les pays en développement comme le Bénin ?

La réponse est oui, absolument. Je peux vous le dire les yeux fermés, c'est vraiment pour nous un aspect essentiel de notre politique étrangère. J'ai pu dire à maintes reprises aux autorités, à commencer par le chef de l'État, que l'enveloppe budgétaire européenne allouée au Bénin n'a pas diminué, au contraire, elle a augmenté dans un contexte de restriction budgétaire, reflétant l'excellence

de notre partenariat. L'enveloppe budgétaire de l'UE pour le Bénin se monte à 257 milliards de francs CFA, auxquels il convient encore d'ajouter plus de 30 milliards de francs CFA d'équipement dans le domaine du secteur de la défense au titre de la Facilité européenne pour la paix. Je n'ai donc aucune inquiétude à ce sujet. Comme je l'ai dit, c'est un partenariat d'égal à égal. On va tout doucement arriver vers la fin du cycle budgétaire actuel, puisque ce cycle budgétaire européen se terminera en 2027. En 2026, vous aurez des élections, donc un nouveau président ou une nouvelle présidente, un nouveau gouvernement, et l'Union européenne va de nouveau s'asseoir à la table avec ce gouvernement pour définir les priorités à venir. Notre philosophie est :

« unissons nos forces avec l'Union européenne, avec les États membres, avec leurs agences de développement, les banques, les partenaires économiques pour pouvoir créer une réelle valeur ajoutée ». C'est notamment la fameuse stratégie européenne d'investissement Global Gateway. L'Union européenne va-t-elle pouvoir remplir le vide laissé par les États-Unis ? La réponse est hélas non. Nous ne pouvons pas compenser, par exemple, le secteur de la santé dans lequel l'USAID était très actif, car ce secteur n'a pas fait partie des priorités définies par l'UE et le Bénin. Peut-être au prochain cycle budgétaire européen après 2027....

Quelle appréciation faites-vous de la montée en puissance de la Russie en Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest ?

La Russie n'est pas en Afrique de l'Ouest pour construire des routes, construire des ponts, contribuer à la formation des populations, améliorer leur bien-être. Les Russes sont là pour soutenir des régimes à la légitimité douteuse, en échange de matières premières. L'Afrique de l'Ouest est malheureusement redevenue, comme au temps de la Guerre froide, un terrain géopolitique où s'affrontent la Russie et l'Occident. C'est une réalité avec laquelle nous devons vivre. Tel le bateau qui navigue à travers la tempête, nous de-



© P. Zossou

Les journalistes suivant avec attention les explications de l'Ambassadeur Stéphane MUND

SUITE À LA PAGE 9

« L'UE continuera à appuyer les efforts du Bénin »

vons maintenir le cap. Au Bénin, notre cap, c'est notre partenariat avec le gouvernement et la population pour un avenir meilleur. Quand certains pays font le choix de recourir aux mercenaires russes, c'est leur choix souverain, mais nous n'allons évidemment pas travailler avec ces armées-là. Cela ne signifie pas pour autant que nous nous retirons de ces pays. Il y a toujours une Délégation de l'Union européenne à Bamako, Ouagadougou et Niamey, mais par contre notre partenariat militaire avec ces pays est terminé, car il est inenvisageable que des formateurs européens se retrouvent avec des Russes. Ce n'est tout simplement pas possible. Voilà, c'est un choix qu'ils ont fait, c'est leur choix. Et nous en tirons les conséquences.

De l'autre côté, il y a la percée de la Chine en Afrique. Cela ne constitue-t-il, pas une menace pour le leadership de la diplomatie de l'Union Européenne en Afrique ?

Non, pas du tout. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est très bien que les Chinois investissent au Bénin et de manière générale en Afrique. Comme je vous l'ai même dit tout à l'heure, il y a même des projets qui sont mis en œuvre par les Chinois, mais qui sont en partie financés par l'Union européenne. Donc ce n'est pas un problème.

Face à de grands conflits qui s'observent actuellement dans

le monde, on se demande quelque part si une troisième guerre mondiale peut survenir. Si vous deviez surtout y répondre en tant qu'historien ?

Ma réponse directe à votre question, est : j'espère que non. Ceci dit, puisque vous parlez à l'historien, je constate malheureusement un assez grand parallélisme entre ce qui se passe aujourd'hui, en cette 3e décennie du XXIème siècle, et ce qui s'est passé en Europe dans les années 30. C'est-à-dire la montée de régimes autoritaires, un recul de la démocratie, et un recours croissant à la propagande. Aujourd'hui, on appelle cela la désinformation qui est organisée notamment par des États, États qui ne sont pas satisfaits de l'ordre international tel qu'il existe et qui ont des revendications, notamment territoriales. C'est un jeu très dangereux.

Poutine parle d'espaces spirituels à reconquérir pour le cas de l'Ukraine

C'est un domaine très dangereux. Les Européens se sont entretués au XXème siècle pour ces raisons-là, pour des territoires, pour des questions raciales, des questions ethniques, mais aussi pour des territoires. C'est pour cela que nous avons créé l'Union européenne... pour que ces démons ne refassent plus surface ! Le problème est qu'on observe aujourd'hui une certaine résurgence de ces démons et cela me fait un peu peur. J'espère que ce ne sera pas le cas.

Carte d'identité Un diplomate humaniste

Dans les couloirs feutrés de la Délégation de l'Union européenne au Bénin, le Dr. Stéphane Mund, ambassadeur depuis le 1er septembre 2024, incarne une figure singulière. À 53 ans, cet intellectuel belge, historien de formation et diplomate par vocation, se définit avant tout comme un intellectuel ; « Je suis un intellectuel et ensuite un diplomate », déclare-t-il avec conviction. Derrière son regard posé et son discours réfléchi se dessine le portrait d'un homme animé par une curiosité insatiable pour le monde et une aversion profonde pour le conflit. « Moi, je n'aime pas le conflit. Je suis un homme de paix », confie-t-il, une maxime qui guide tant sa carrière que ses interactions quotidiennes.

Né le 28 janvier 1972 à Ixelles, une commune de Bruxelles, Stéphane Mund grandit dans un foyer où la culture et l'érudition sont des piliers. Fils de deux professeurs d'université – un père ingénieur en théorie des réacteurs nucléaires et une mère philologue classique – il baigne dès l'enfance dans un milieu intellectuel stimulant. Les discussions sur l'histoire, la musique et les voyages façonnent son regard sur le monde. Ses parents, en l'emmenant découvrir d'autres pays dès son plus jeune âge, lui transmettent une ouverture d'esprit qui deviendra le moteur de sa carrière. Bien qu'il reconnaisse ne pas avoir brillé en mathématiques, Stéphane Mund trouve sa voie dans les sciences humaines. Passionné d'histoire, il obtient un doctorat en histoire russe en 2001, avec une thèse portant sur « la découverte du monde russe par les Occidentaux au Moyen Âge et à la Renaissance ». Cette expertise lui confère une compréhension fine des dynamiques historiques, qu'il mobilise encore aujourd'hui pour analyser des conflits contemporains.

Après avoir enseigné l'histoire russe à l'Université de Cambridge de 2001 à 2004, il opte pour une réorientation professionnelle rejoignant, en 2004, le Ministère de la Défense belge comme analyste géopolitique, une expérience qui le prépare à réussir, en 2006, le prestigieux concours diplomatique belge. « C'est comme cela que je suis entré dans la diplomatie belge », raconte-t-il, marquant le début d'une carrière riche et variée.

La trajectoire diplomatique de Stéphane Mund est un véritable tour du monde, guidé par son désir de « découvrir le monde ». Loin de rêver des capitales européennes qu'il affectionne, il aspire à explorer des contrées moins familières. Ce rêve l'a conduit dans des pays aussi divers que l'Estonie (2007-2008), le Pakistan (2009-2013), l'Afghanistan (2012) et la République démocratique du Congo (2013-2017), où il a occupé le poste de chef de mission adjoint à l'ambassade de Belgique.

Son arrivée au Bénin, où il représente l'Union européenne, marque une nouvelle étape dans son exploration de l'Afrique. Le Bénin, premier choix parmi plusieurs options, répond à ses attentes. « J'ai quelques



bons amis qui m'ont dit « tu dois aller au Bénin, c'est un pays super ». Je ne le regrette absolument pas », confie-t-il, un sourire en coin.

Au-delà des postes à l'étranger, Stéphane Mund a également occupé des fonctions de haut niveau en Belgique. De 2017 à 2020, il fut conseiller diplomatique de deux Premiers ministres, Charles Michel et Sophie Wilmès, une expérience qu'il qualifie de « privilège » et d'« honneur ». Par la suite, il représente la Belgique au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS), où il contribue à définir la politique étrangère et de défense de l'UE. « L'initiative sécurité défense dans le golfe de Guinée, c'est nous à 27 qui l'avons décidée », souligne-t-il, illustrant l'impact concret de son travail.

Fils d'universitaires, Stéphane Mund porte un regard passionné sur l'éducation, qu'il considère comme la clé du développement. « Étudier, étudier, étudier, faire de bonnes études », martèle-t-il, un conseil qu'il adresse aux jeunes du Bénin et du monde entier. Cette conviction, nourrie par son propre parcours et ses expériences de terrain, s'exprime avec émotion lorsqu'il évoque des souvenirs marquants, comme cette visite dans la province pakistanaise du Sindh, où des enfants pleuraient la destruction de leur école.

Au Bénin, il met cette passion au service des étudiants en proposant des cours sur l'histoire de l'Union européenne et ses actions dans le pays. À travers son parcours, ses convictions et sa vie quotidienne, Stéphane Mund incarne un diplomate humaniste, guidé par une soif de découverte et un profond respect pour les cultures qu'il rencontre. Au Bénin, il poursuit sa mission avec la même curiosité et le même dévouement qui l'ont conduit aux quatre coins du monde.



Photo de famille entre l'Ambassadeur Stéphane MUND et les journalistes à la fin des échanges

Intimité

Amoureux de la mer

Stéphane Mund est un homme attaché à sa famille et à des plaisirs simples. Marié et père de trois filles, il accompagne ses enfants dans leur scolarité avec la même ferveur qu'il met dans ses missions diplomatiques. Amoureux de la mer, il savoure son poste au Bénin, le premier de sa carrière au bord de l'océan. « J'adore la mer. Le bruit des vagues et les vagues ici sont assez impressionnantes », s'enthousiasme-t-il. Cette proximité avec l'eau influence ses choix culinaires : « Du poisson et des fruits de mer. Juste assez », précise-t-il, tout en ajoutant avec humour qu'il évite les plats trop épicés, qui « ne [l']aiment pas ».

Côté hobbies, Stéphane Mund est un fervent amateur de natation, un sport qu'il pratique pour évacuer la fatigue de ses longues journées. Il s'est récemment remis au squash et nourrit une passion pour le vélo, rêvant d'une balade autour du lac Ahémé.

LUTTE CONTRE LA PIRATERIE DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES AU BÉNIN

Le ministre Abimbola installe officiellement la commission nationale

Augustin HESSOU

De quoi s'agit-il : Le ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, Jean Michel Abimbola, a procédé à l'installation des membres de la commission nationale de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques. C'était le mardi 20 mai 2025. C'est une initiative du ministre du tourisme depuis 2019. Cette réforme a permis de dématérialiser le paiement des lois, la perception des redevances et autres. Le secteur du tourisme, de la culture et des arts étant inscrit au rang du deuxième pilier d'investissement de l'État de création de richesse et d'emplois, l'installation de la commission consiste à accompagner les artistes pour qu'ils alimentent durablement le marché de la création, tout en protégeant efficacement leurs droits. À l'ère du numérique et de la mondialisation des contenus, la piraterie a changé n'est plus seulement l'affaire de marchés parallèles ou de supports physiques contrefaits, elle est désormais portée par la dématérialisation, par l'instantanéité du partage numérique, et par des réseaux parfois insaisissables, qui déposent les artistes de leurs droits et sapent les fondements économiques de la création.

Ce que disent les acteurs : Le directeur général du Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins (BUBEDRA), Cocou Eugène ABALLO a présenté son bureau ainsi que les réformes entreprises par le ministère du tourisme. À l'en croire, plusieurs réformes ont été mise en place. « Aujourd'hui, au ministère de l'économie et des finances, plus de 7000 œuvres rurales sont immatriculés et ont la possibilité de faire leur auto paiement sans un contact avec les citoyens », a-t-il indiqué. Pour le ministre du tourisme, de la culture et des arts, Jean-Michel Abimbola, l'installation officielle des membres de la Commission nationale de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques marque une étape décisive dans leur combat collectif pour la justice, l'équité, la dignité du travail créatif comme socle de l'essor d'une économie créative dynamique. La CNLP des œuvres littéraires et artistiques est une mission de conduire des réflexions prospectives sur la piraterie sous toutes ses formes, d'élaborer, mettre à jour et éva-



Jean Michel Abimbola, ministre du tourisme, de la culture et des arts lors de son intervention

luer les politiques et stratégies nationales de lutte contre ce fléau, de promouvoir des pratiques vertueuses en matière de respect des droits d'auteur, de veiller à l'opérationnalisation efficace des brigades départementales de lutte contre la piraterie et de valider et suivre la mise en œuvre des plans d'actions annuels de ces brigades. « Sa mise en place témoigne de l'engagement de l'État à renforcer la gouvernance du secteur culturel et à assurer une protection durable des droits des créateurs », a dit le ministre. Le ministre a également souligné aux membres de la commission l'importance de s'attaquer avec vigueur à la reproduction illégale et la diffusion anarchique des ouvrages dans les milieux scolaires et universitaires. « Il s'agit également de mener une action concertée et proactive sur la toile, en partenariat avec les principales plateformes (YouTube, Facebook, TikTok, Instagram, etc.) pour identifier, signaler et faire retirer rapidement les œuvres musicales, cinématographiques et audiovisuelles utilisées sans autorisation », a notifié le ministre. Cette lutte, poursuit-il, doit s'accompagner d'une sensibilisation des créateurs, des utilisateurs et des intermédiaires numériques, ainsi que d'un renforcement du cadre légal et des mécanismes de sanction contre les infractions

liées au piratage. Pour finir, le ministre a réaffirmé l'accompagnement de son ministère à la commission et mettra à leur disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur tâche tout en restant attentif à leurs recommandations et besoins. « Je vous exhorte à investir toute la noblesse de votre engagement dans l'accomplissement de la mission qui vous est confiée. En vous installant officiellement dans vos fonctions, je forme le vœu que vous incarniez, par vos travaux et votre éthique, l'exigence de respect qui est due à la création et à ses auteurs », a conclu le ministre.

Ce qui est important : Les membres de la Commission nationale de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques ont été nommés conformément à l'arrêté 2022 N°0003/MTCA/DC/SGM/



Eugène Abalo, directeur général du BUBEDRA



Photo de famille au terme de la cérémonie

CTJ/DPAF/BUBEDRA/CJ/ SA 094SGG22. Cet arrêté a été signé par le ministre du tourisme, de la culture et des Arts, Jean-Michel Abimbola. Les membres de la commission sont Roger TAWES, représentant du Ministère en charge de la sécurité publique ; Camille Aristide FADE, représentant du Ministère en charge de la justice ; Donald Régis HONTINFINDE, représentant du Ministère en charge du numérique ; Macaire AGBANTE, représentant du Ministère en charge des finances ; Koffi ATTEDE, représentant du Ministère en charge de la culture ; Guillaume CODJO, représentant du Ministère en charge du tourisme ; Florent Eustache HESSOU, représentant des sociétaires du Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins (BuBeDRA) de la catégorie littérature ; Albert BESSANVI, représentant des sociétaires du Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins de la catégorie musique ; Comlan David HOUETCHENOU, représentant des sociétaires du Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins de la catégorie arts dramatiques ; Gislain B. FANDOHAN, représentant des sociétaires du Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins de la catégorie arts plastiques ; et Cocou Eugène ABALLO, Directeur général du Bureau béninois du droit d'auteur et des droits voisins. À l'issue de la cérémonie, le ministre a officiellement installé les membres de la commission.

L'Événement Précis
Le Annuaire de la presse
 Société Béninoise d'Édition, d'Impression et de Publication
 10, Avenue de la République, 01 BP 1000, Cotonou, Bénin
 Téléphone : (229) 21 38 81 16
 Site web : www.levenementprecis.com

DÉPÔT LÉGAL :

Dépôt légal N°4441 du 10/12/09,
 Bibliothèque Nationale du Bénin,
 4^{ème} trimestre N°ISSN 1840-6254

TEL : (229) 21 38 81 16

CELL : 97 08 53 89/ 66 34 14 55

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Dr Gérard AGOGNON

RÉDACTEUR EN CHEF

Olivier D. ALLOCHEME

RÉDACTEUR EN CHEF

ADJOINT CHARGÉ DE L'ÉDITION

Christian TCHANOU

CHEF DU DESK SOCIÉTÉ

Anselme HOUENOUKPO

COORDONNATEUR

ADJOINT DE LA RÉDACTION WEB

Assise AGOSSA

RÉDACTION

Anselme HOUENOUKPO

Hugues E. PATINVOH

Fidèle KENOU

Alban TCHALLA

Assise AGOSSA

Alphonse KOUNOUHO

Augustin HESSOU

Wandji A.

CELLULE INFORMATIQUE

Romain H. HESSOU

CHEF DU DÉPARTEMENT

ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Alphonse KOUNOUHO

RESPONSABLE COMMERCIAL

Barthel do REGO

(Tél: 66 34 14 55)

IMPRIMERIE

Prodige Presse

NOMBRE DE TIRAGE:

(2.000 exemplaires)

RENFORCEMENT DU PARTI À L'ÉTRANGER

Bio Tchané installe le Bureau Fédéral Amérique du BR coordonné par Ambroise Agossè

En vertu des textes du parti, le président du Bloc Républicain, Abdoulaye Bio-Tchané a installé, le 17 mai 2025 à Maryland aux Etats-Unis, la section diaspora du parti. Ceci à l'issue d'une Assemblée Générale électorale dont le Bureau Fédéral Amérique du parti Bloc Républicain (BR) a été mis en place et présidé par Ambroise Agossè.

Alban TCHALLA ✍



Ambroise Agossè, Coordonnateur du Bureau Fédéral Amérique du parti Bloc Républicain (BR)

Ce que vous devriez savoir : La création du Bureau Fédéral Amérique du parti Bloc Républicain (BR) répond à une double nécessité. Celle de renforcer la participation active des Béninois de l'extérieur à la vie politique nationale et celle de consolider l'encrage de la formation politique comme force politique de premier plan au service du progrès, de la stabilité et de la cohésion sociale. A cet effet, ce bureau a pour mission de fédérer les énergies des Béninois vivant en Amérique autour des idéaux et des actions de la productivité, de servir de relais stratégique entre la diaspora et la direction nationale du parti afin de faire remonter les préoccupations spécifiques des compatriotes de l'extérieur, d'encourager la mobilisation citoyenne et la participation aux échéances électorales et de promouvoir l'image du Bénin et de son leadership politique à l'étranger.

Que disent les acteurs : C'est le président du parti, Abdoulaye Bio-Tchané qui a présidé les travaux jusqu'à l'installation dudit bureau. En effet, le Bloc Républicain est né de la réforme du système partisan qui vise à mettre en place des partis politiques plus représentatifs, plus structurés, plus solides, capables de porter efficacement les aspirations des populations. Pour le ministre Abdoulaye Bio-Tchané, même si la création des partis est libre en Amérique, l'activité politique est dominée par deux grands partis à savoir : le parti Républicain

et le parti Démocrate. « C'est un peu dans cette direction que nous voulons aller, pour faire en sorte que non seulement les partis soient forts, mais que nos institutions en particulier, l'Assemblée nationale soit représentée dans ce même courant-là », a-t-il dit. Il a salué la création de cette section du BR qui permettra aux compatriotes vivant aux États-Unis d'adhérer activement au projet politique du parti. « La présence du parti à l'international traduit une prise de responsabilité exemplaire que je tiens à saluer. Continuons dans cette dynamique. Notre peuple aspire à une gouvernance responsable à la justice sociale et au développement. nous travaillons pour que le Bloc républicain devienne le premier parti », fait-il savoir. Après salutation d'usage, la Maire de Takoma Park, Talisha Searcy a reconnu la pertinence de cette ini-

tiative des militants du « cheval cabré », qu'elle a qualifiée de porteuse d'espoir et de dialogue entre les peuples.

Au nom de son équipe, Ambroise Agossè, élu premier Coordonnateur, a exprimé sa profonde reconnaissance. « Cette responsabilité, nous la recevons avec gravité, mais aussi avec la volonté ferme de renforcer notre présence au sein des communautés béninoises d'Amérique. Nous allons mobiliser les jeunes, les femmes et les compétences de notre diaspora pour promouvoir les valeurs républicaines et contribuer activement au développement de notre pays », a-t-il déclaré. Il s'est engagé à promouvoir les valeurs et actions concrètes du BR à l'étranger. « Le Bureau Fédéral sera une équipe à l'écoute au service de tous dans une suite d'unité et transparence et de loyauté envers les idéaux de notre parti Bloc Républicain », s'est-il engagé.

Entre les lignes : A cette occasion, le Capitaine Ibrahim Djaroua a présenté une conférence sur le thème : « La démocratie et le militantisme: le Bénin à la croisée des chemins ». Après avoir fait comprendre les terminologies de démocratie et militantisme, il a



Ctne IBRAHIM Djaroua



exposé l'historique démocratique du Bénin, les acquis, les défis, le rôle du militantisme politique et l'engagement.



Vue partielle des participants



Quelques membres élus du bureau

CODE ÉLECTORAL

Voici les propositions du parti Les Démocrates face aux dispositions à polémique

À la faveur d'une rencontre avec les médias le dimanche 18 novembre 2025, les responsables du parti Les Démocrates ont reprécisé les raisons de leur appel à la relecture du Code électoral dont certaines dispositions nouvelles suscitent toujours des polémiques. Dans une communication exhaustive présentée à l'occasion par Guy Mitokpè, Secrétaire national à la communication de ce parti, on retient surtout 5 articles nouveaux qui ne semblent pas rassurer ce parti sur la fiabilité et la transparence des prochaines élections. Des dispositions, qui à le croire, « méritent d'être révisés au risque de mettre en mal la paix et la cohésion nationale. » Lesquelles ?

Christian TCHANOU ✍

Article 17 nouveau : L'article 17 du Code électoral béninois, tel que modifié par la loi n°2024-13 du 15 mars 2024, stipule que l'Agence nationale d'identification des personnes (ANIP) doit transmettre à la Commission électorale nationale autonome (CENA) les statistiques relatives à la Liste électorale permanente informatisée (LEPI) 180 jours avant la date du scrutin. La liste électorale complète doit être fournie au plus tard 60 jours avant le premier scrutin de l'année électorale, avec une publication 15 jours avant sa transmission à la CENA. « Le droit de vote est un pilier essentiel de la démocratie, garantissant à chaque citoyen la possibilité de participer aux décisions politiques de son pays. Cependant, l'application actuelle de l'article 17 du Code électoral béninois présente une lacune qui pourrait priver certains citoyens de ce droit fondamental » s'inquiète à ce sujet Guy Mitokpè, Secrétaire national à la communication du parti Les Démocrates. « La rigidité des délais fixés pour l'extraction et la transmission de la liste électorale entraîne une exclusion involontaire des jeunes citoyens qui atteignent l'âge de 18 ans entre la date d'extraction de la liste et la date des élections Présidentielles car la loi parle d'extraction par rapport au premier scrutin de l'année. Ces nouveaux majeurs, bien qu'éligibles au vote, se retrouvent privés de leur droit en raison de leur non-inscription sur la liste électorale, figée plusieurs mois avant l'élection. » relève-t-il. La suggestion faite ici par le parti Les Démocrates est celle-ci : « Pour renforcer la légitimité démocratique du Bénin, il est crucial d'adapter le cadre légal afin de permettre à tous les citoyens éligibles, y compris les nouveaux majeurs, d'exercer leur droit de vote. Pour le faire il faudrait permettre une seconde extraction du fichier électoral pour les élections présidentielles. Guy Mitokpè évoque ensuite l'article 42 du Code électoral. Un article qui à le croire, instaure l'obligation pour tout candidat à une élection de fournir un quitus fiscal délivré par l'administration fiscale. Ce document atteste que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales et constitue une condition essentielle pour valider sa candidature. Si, l'objectif principal de cette



Guy Mitokpè, Secrétaire national à la communication du parti Les Démocrates

disposition est de garantir que les élus sont financièrement responsables et respectent les obligations fiscales de l'État, son application, craint-il, soulève plusieurs préoccupations démocratiques. « D'une part, le traitement des demandes de quitus fiscal peut être sujet à des lenteurs administratives, compromettant l'égalité d'accès aux élections. D'autre part, il existe un risque d'instrumentalisation politique, où le refus ou le retard dans la délivrance du quitus peut être utilisé comme un outil d'exclusion contre certains candidats, notamment ceux de l'opposition. C'est ce qui s'est produit en 2022 lorsque plusieurs membres du parti Les Démocrates n'ont pas obtenu leur quitus fiscal, bien qu'ayant réglé leurs dettes fiscales. ».

En son article 66, le Code électoral confie à la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) la responsabilité de nommer les membres des bureaux de vote. Faisant remarquer que le texte ne précise pas la procédure de sélection, Guy Mitokpè estime que cela soulève des préoccupations quant à la transparence et à l'équité de ce processus. « Cette absence de clarté peut conduire à une perception de partialité, notamment si les présidents et assesseurs des bureaux de vote sont des militants de la mouvance présidentielle, excluant ainsi l'opposition de manière effective. » se préoccupe-t-il: Pour pallier à cette situation, le parti Les Démocrates appellent à impliquer les partis politiques dans le processus de désignation : ceci, pour permettre aux partis de l'opposition, de proposer des candidats pour les postes de président ou d'assesseurs garantirait une représen-

tation équitable.

L'article 93, la grosse bourde des Démocrates

S'il y a une disposition nouvelle du code électoral qui fait flop chez les Démocrates, c'est l'article 93. Cet article, en effet, organise la répartition des procès-verbaux (PV) et des feuilles de dépouillement entre plusieurs institutions : la Cour suprême, la Cour constitutionnelle, la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA), l'arrondissement et pour l'affichage. Cependant, les représentants des partis politiques ne disposent que d'un seul exemplaire de ces documents, à partager entre les représentants des candidats. Pour Guy Mitokpè et les siens, dans un contexte où plusieurs partis sont en lice, cette « restriction pose un problème majeur : l'accès à ces Procès-verbaux de centralisation et de compilation pourraient être monopolisés par les formations proches du pouvoir, privant de facto les partis d'opposition des documents nécessaires pour étayer d'éventuels recours électoraux. » « Ce mécanisme ne garantit pas que l'opposition puisse accéder aux PV en temps voulu pour préparer des recours électoraux. Si les partisans du pouvoir s'approprient l'unique copie disponible pour les candidats, les partis d'opposition n'auront aucun moyen de vérifier et contester officiellement les résultats. Sans procès-verbaux certifiés, il devient difficile de prouver des irrégularités devant les juridictions compétentes (Cour constitutionnelle, Cour suprême ». La suggestion faite ici par le parti Les Démocrates est que de « Demander explicitement que le Coordonnateur d'arrondissement établisse autant de PV de compilation et de centralisation que de représentants des can-

didats et des partis politiques en lice et présents. Tout refus de remise de copie de feuille de dépouillement à chaque représentant présent de candidat ou de parti politique constitue une fraude électorale, passible de poursuites judiciaires, et est imprescriptible ».

« Le taux de parrainage du Bénin, le plus élevé au monde »

Il y a aussi par ailleurs l'article 132 nouveau du Code électoral qui impose aux candidats à la présidentielle d'obtenir le parrainage de 15 % des députés et/ou des maires, tout en exigeant que ces parrains proviennent d'au moins trois cinquièmes (3/5) des circonscriptions électorales législatives. « Actuellement, fait constater Guy Mitokpè, le parti d'opposition "Les Démocrates" (LD) dispose exactement de 28 députés, soit le nombre exact requis pour parrainer un candidat. À première vue, cela pourrait permettre au parti de présenter un candidat en 2026, mais il suffirait qu'un seul député des Démocrates soit empêché, contraint à la démission ou empêché de voter, pour faire chuter leur nombre sous le seuil des 28 députés. Dans le passé, des pressions politiques, des exclusions ou des défections orchestrées ont déjà été utilisées pour affaiblir l'opposition au Bénin et dans certains pays africains. » Il fait observer aussi qu'une « autre disposition de l'article 132 verrouille encore plus la présidentielle : les députés et maires ne peuvent parrainer qu'un candidat issu de leur propre parti. Cela empêche tout éventuel soutien externe à un candidat d'opposition indépendant ou dissident. » Le code électoral dispose qu'il faut 15% des parrains, « c'est le taux le plus élevé au monde pour les pays où il existe le système de parrainage ». Guy Mitokpè citera les cas de la France par exemple où il est de 1,17% soit 500 parrains sur 42 600 parrains. Au Sénégal, il est de 0,6 à 0,8% des électeurs, ou de 13 Députés sur 165 soit 7,87%. « Le système de parrainage pour qu'il ne soit pas exclusif doit tenir compte des partis politiques en place. Nous avons au Bénin au moins 17 partis politiques. S'il faut 15% pour un parti, c'est qu'il ne peut avoir au mieux que 6 Duos (Président et Vice-président) à l'élection présidentielle. Les 11 partis res-

tants sont exclus. » en déduit-il. Pour le parti Les Démocrates, le parrainage doit être ramené à 5% des élus et « permettre la liberté totale de parrainage aux parrains ».

Le communicateur a également fait cas de l'article 146 : nouveau du Code électoral béninois qui introduit un nouveau seuil d'éligibilité à l'attribution des sièges législatifs, en exigeant qu'un parti recueille au moins 20 % des suffrages valablement exprimés dans chaque circonscription électorale législative pour pouvoir prétendre à des sièges.

« Cette disposition, couplée à l'introduction des accords de coalition parlementaire, constitue un outil de verrouillage institutionnel destiné à favoriser les partis au pouvoir (UP-R et BR) et à exclure de facto les partis d'opposition, notamment "Les Démocrates". » s'insurge Guy Mitokpè. Il a tenu à souligner aussi en ces termes ceci : « L'une des plus grandes aberrations de cette réforme réside dans l'obligation d'atteindre 20 % des suffrages dans chaque circonscription pour pouvoir prétendre à des sièges. Un parti pourrait gagner largement dans 23 circonscriptions sur 24, mais ne pas atteindre 20 % dans une seule circonscription, et perdre tous ses sièges ! Cela signifie qu'un parti largement plébiscité au niveau national peut être totalement écarté du Parlement sur la base d'une exigence locale démesurée. Ce seuil introduit une distorsion majeure entre le vote populaire et la représentation parlementaire, aboutissant à une confiscation des sièges par les partis dominants. Néanmoins la nouvelle loi prévoit qu'un parti qui atteint au moins 10 % des suffrages peut bénéficier d'un accord de coalition parlementaire pour regrouper ses voix et franchir la barre des 20 % exigés. Mais voici le piège : Seuls les partis ayant atteint 10 % des suffrages peuvent conclure un accord de coalition. Il n'est pas évident qu'un autre parti de l'opposition, dans notre contexte, atteigne les 10% sur le plan national. L'UP-R et le BR, en revanche, peuvent fusionner leurs voix pour dépasser artificiellement le seuil des 20 % sans difficulté. L'introduction de ces seuils et accords de coalition n'est pas une réforme anodine, mais une manœuvre législative pour écartier l'opposition et contrôler intégralement le paysage politique avant l'élection présidentielle de 2026... »